

COMMUNE DE MONDERCANGE Mondercange, le _____
ANTENNE COLLECTIVE

Adresse d'habitation :

N° _____

maison unifamiliale 1

maison bifamiliale 2

immeuble à appartements 3

magasin 4

Nombre de raccordement : _____

Nombre de prise : _____

Le prix du raccordement comprend une prise. Toute prise supplémentaire sera directement facturée par la société ELTRONA.

A. Commande de raccordement:

Le signataire : _____ demeurant à : N° _____ rue: _____

localité: _____

tél.: _____

commande auprès de la Commune de Mondercange un raccordement concernant l'antenne collective. Il s'oblige à payer les frais suivants :

1 545,35 €(ou par un premier paiement de 247,89 €et des mensualités d'un montant d'au moins 99,15 €)

2+3+4 421,41 €raccordement de base (à payer par le maître d'oeuvre) et 123,94 €par unité.

Pour tous les différents cas une **mensualité de 12 €**par habitation est à payer à partir de l'exécution du raccordement par la société ELTRONA.

Signature du: propriétaire _____ locataire _____

(La taxe de raccordement n'est remboursée en aucun cas même pas lors de la vente de l'habitation)

B. Consentement du propriétaire concernant le raccordement à l'antenne collective aux frais du locataire.

Nom du propriétaire: _____ demeurant à : N° _____ rue: _____

localité: _____

_____ signature: _____

(En cas de déménagement, la taxe de raccordement sera remboursée par la Commune de Mondercange au locataire)

C. Suite à la signature du propriétaire dans la case A et B, celui-ci autorise la Commune de Mondercange à effectuer les travaux nécessaires sur son terrain, qui sont les suivants:

1. montage des cables et du distributeur
2. réparation et contrôle des installations
3. pour effectuer les travaux nécessaires aux raccordements de terrains avoisinants